



Municipalité de
Sainte-Ursule

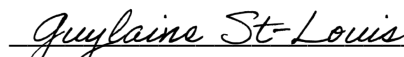
AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle d'évaluation foncière
Rôle triennal 2025-2026-2027
(1^{er} exercice financier)**

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de *la Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c.f-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027, tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Maskinongé, a été déposé au bureau de la Municipalité de Sainte-Ursule le 12 septembre 2024. Il sera en vigueur pour son premier exercice financier au 1^{er} janvier 2025. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au 215, rue Lessard, durant les heures régulières de bureau du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30. Le bureau est fermé de 12h à 13h.

Conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code Municipal* dès que le rôle de perception est complété, la greffière-trésorière donne un avis public dans lequel elle annonce que le rôle général de perception ou le rôle spécial, suivant le cas, est déposé à son bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Sainte-Ursule, ce 12^{ième} jour du mois de septembre 2024 (2024-09-12)



Guylaine St-Louis
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle d'évaluation foncier
Rôle triennal 2025-2026-2027
(1^{er} exercice financier)**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 12
septembre 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de septembre 2024.

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière